

Communiqué

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs annonce la nomination d'une nouvelle présidente-directrice générale

Yellowknife, T.N.-O. (mardi, 7 août 2019) – C'est avec plaisir que David Tucker, président du Conseil de gouvernance de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), annonce la nomination de Debbie Molloy au poste de présidente-directrice générale de la CSTIT pour un mandat de cinq ans, et ce à partir du 12 août 2019.

« Debbie Molloy possède une gamme de compétences extraordinaires qui aideront la CSTIT à aller de l'avant », affirme M. Tucker. « Les preuves de son leadership ne sont plus à faire et je sais que ses talents, sa passion et sa vision en font un merveilleux ajout à notre organisme ».

Forte de 25 ans d'expérience en leadership exécutif progressif, Mme Molloy bénéficie d'un bagage considérable dans les services de santé, l'industrie de l'énergie, ainsi que la planification stratégique, la santé et la sécurité au travail, et l'efficacité organisationnelle.

Elle a récemment servi à titre de vice-présidente, Services intégrés pour Eastern Health, à St. John's, où elle a fait partie de la haute direction d'un organisme comptant 13 000 employés, 750 médecins, 2200 bénévoles et 900 étudiants, et desservant 300 000 résidents.

À la suite du départ de Dave Grundy en mai, Kim Collins Riffel a assumé les fonctions de présidente par intérim.

« Kim nous a permis de maintenir le cap au cours des quatre derniers mois et nous a aidé à nous assurer que la transition se fasse en douceur. Sa perspective et sa fiabilité nous ont été d'un grand secours au cours de cette période d'évolution, et nous lui en sommes très reconnaissants », confie M. Tucker.

Tel que le stipule la Loi sur l'indemnisation des travailleurs, section 101, le président est nommé par le Conseil de gouvernance, lequel a lancé un appel à l'échelle nationale afin de trouver une personne pouvant aider à l'avancement de la vision stratégique de la CSTIT, ainsi que de la culture de la sécurité dans le Nord.

La CSTIT opère à la fois aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et possède des bureaux à Yellowknife, à Iqaluit et à Inuvik.

-30-

David Tucker
Président, Conseil de gouvernance
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Téléphone : (867) 669-8364
Courriel : david.tucker@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines ainsi que de leurs règlements connexes.

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'une province ou d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.